



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
17 janvier 2023**

PV 01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de OSSE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles PIQUARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 9

Absent excusé : 1

Etaient présents : Mrs. Pierre BARTHET, Simon BOILLOT-COLLETTE, Thomas CAMELOT, Charley CHOPARD, Hervé CHEVASSUT, Franck MORGANTI, Yohan PERROT, Charles PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER.

Etait absent excusé : Mr Nicolas TIROLE.

Date de convocation : 12 janvier 2023

Date d'affichage : 30 janvier 2023

Secrétaire de séance : Hervé CHEVASSUT.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 décembre 2022 et signature du Procès-verbal,
- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Dossier urbanisme,
- Dossier Forêt,
- Dossier vente de terrain,
- Dossier Travaux,
- Dossier repas/colis « des Seniors »,
- Information et questions diverses,
- Dossiers « sur table »,
- Dossier délibérations.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2022

Le compte rendu a été envoyé préalablement à la réunion à l'ensemble des élus et ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Hervé CHEVASSUT pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Dossier Urbanisme

-Un permis de construire d'un hangar agricole a été accepté par le service instructeur.

-Un arrêté d'opposition à l'installation de panneaux photovoltaïques a été pris. Ces deux décisions ont été notifiées aux intéressés.

Deux demandes ont été déposées par des entreprises pour acheter ou louer du terrain vers le wagon.

Dossier Forêt

La vente des chênes de la Corne, entreposés en bord de route, s'est élevée à 62.760 euros.

La réfection du Chemin de Vaire doit débiter incessamment. La portion de route située entre le wagon et la lisière de la forêt sera interdite à la circulation durant trois jours. Un arrêté de la circulation sera affiché aux extrémités du chantier et notifié à la commune de Vaire.

Dossier Vente de terrain

Un terrain situé rue de l'Etang, lotissement du Verger de l'Aigle a été vendu à Monsieur BEL Florian et Mme BEAUNE Amandine. L'acte de vente a été signé chez le Notaire.

Dossier Travaux

-L'entreprise CUENOT est chargée de la réfection du chemin de Vaire.

Un rendez-vous de chantier est fixé pour les travaux à réaliser sur les pistes forestières.

-Malgré plusieurs demandes des élus, la rue des Eglantiers ne sera remise en état que lors de la création de la place de retournement.

-Confirmation des travaux de réfection de la toiture de l'église en juin 2023.

-La commune n'est pas concernée par la mise en place d'un Fond Vert pour l'isolation des bâtiments publics.

Dossier repas des « Aînés »

Un repas aura lieu le samedi 18 février 2023 dans la salle des Fêtes de Dammartin. Les invitations seront faites dans la première semaine du mois de février.

Dossier Vœux du Maire

La cérémonie des vœux aura le vendredi 27 janvier 2023 à 20 heures, salle de convivialité.

Les nouveaux habitants seront accueillis lors de cette manifestation.

Dossier éclairage public

En raison de contraintes techniques, l'extinction des lampes de rue, initialement prévue dans la semaine du 9 janvier n'a pu être réalisée.

La Société SOBECA qui assure la maintenance des lampadaires est venue le 12 janvier pour étudier les différentes possibilités qui peuvent être retenues : extinction totale de toutes les rues ou d'une partie seulement, réduction d'intensité...

Le résultat de l'étude sera communiqué à la commune.

Dossiers « sur table »

-Monsieur le maire fait le compte rendu des rendez-vous qu'il a eu avec le Cabinet Coquard concernant les différents dossiers de la commune.

-Point de situation sur le dossier place de retournement de la rue des Eglantiers

-Point de situation du dossier écoulement des eaux pluviales rue de la Liberté / rue de l'Amitié

-Dossier rue du Bois du Roi – cabinet BOFFY

Informations Diverses

Mise en place d'un nouveau fonctionnement du conseil municipal avec réunion d'adjoints le mardi soir à 20 h 15, à laquelle les conseillers peuvent participer en fonction de leurs possibilités.

Dossier délibérations

Deux délibérations ont été débattues par le Conseil Municipal et ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

2023-01 : Remboursement de caution

2023-02 : Renouvellement de l'ordinateur du Secrétariat de mairie.

Ces délibérations ont été affichées dans leur intégralité au panneau de la mairie et seront jointes au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 17 janvier 2023 à 23 heures.

**Le secrétaire de séance,
Hervé CHEVASSUT**

**Le Maire,
Charles PIQUARD**

